

Yerres, le samedi 18 juillet 2009

Objet : Accès au concours d'ingénieur territorial spécialité « urbanisme » aux étudiants diplômés en sciences humaines et sociales.

Baptiste DANEL
Urbaniste – Géographe

Monsieur le Président,

Diplômé de l'année d'un Master 2 d'Urbanisme et Aménagement de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, j'ai appris que la commission d'équivalence des diplômes de votre institution refusait dorénavant l'accès du concours d'ingénieur territorial spécialité « urbanisme » aux étudiants diplômés en sciences humaines et sociales. Vous n'êtes pas sans savoir que la majeure partie des étudiants en urbanisme est issue de la branche en question.

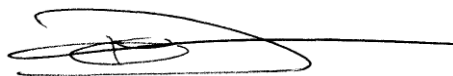
Par cette décision, la fonction publique territoriale ferme ses portes aux jeunes professionnels ayant fait le choix d'une formation universitaire tournée vers l'aménagement du territoire et de la gestion de nos villes. Au motif d'une technicité, cet arbitrage confie la gestion de nos espaces à des ingénieurs de formation scientifique plutôt qu'à des spécialistes de l'urbanisme forts de la richesse d'une formation transversale. Or, il ne s'agit pas d'opposer sciences dures et sciences humaines. Au contraire, la fonction publique territoriale a tout à gagner de la diversité de ses effectifs.

Alors que le Grenelle de l'Environnement a mis en avant la nécessité d'une approche interdisciplinaire au service du développement durable dans la conduite des politiques urbaines, ce choix va à l'inverse de ces préconisations de bon sens.

Militant socialiste et jeune élu municipal, je mesure l'importance d'une fonction publique territoriale compétente et de qualité pour faire face aux défis de demain auxquels seront confrontées les collectivités locales. Je sais également que nos collectivités connaissent et estiment les formations universitaires en urbanisme dont nombre de leurs cadres sont issus. Votre expérience d'élu local et national ne pourra qu'en attester.

Aussi, monsieur le Président, je vous invite à porter un regard tout particulier sur les revendications légitimes des étudiants urbanistes soutenus par des associations aussi reconnues que la Société Française d'Urbanisme.

Dans l'attente d'une décision favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,



Baptiste DANEL
77, rue de Montgeron
91330 Yerres
Tél. : 06 86 72 81 27
Mèl : baptistedanel@hotmail.fr

François DELUGA – Président du CNFPT
10-12 rue d'Anjou
75008 Paris